



ARRÊTÉ

COMMUNE D'AVULLY

relatif à la révision de la dénomination des artères sur le territoire des communes d'AVULLY, CARTIGNY, CHOULEX, COLLONGE-BELLERIVE, COLOGNY, DARDAGNY, LANCY, PLAN-les-Ouates, PRESINGE, VERNIER et VERSOIX

du 17 septembre 1990

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la nécessité de respecter la systématique orthographique des dénominations sur l'ensemble du territoire du canton, et de mettre à jour leurs tenants et aboutissants ;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975 ;

ARRÊTÉ

de modifier les arrêtés du Conseil d'Etat suivants :

1. ACE du 26 janvier 1977 (AVULLY)

Chemin de La-Touvière (lieu-dit)

à l'artère sans issue partant de la route d'Avully (au Moulin Vuarin) en direction de La-Touvière.

2. ACE du 8 juin 1976 (CARTIGNY)

Chemin de La-Passe (lieu-dit)

à l'artère partant de la route de Vailière et aboutissant au chemin de Tre-la-Villa.

./.

10. ACE du 21 janvier 1976 (PRESINGE)

Route de La-Bouvière (lieu-dit)

à l'artère partant de la route de Presinge et aboutissant à la frontière française (borne territoriale 116).

11. ACE du 6 décembre 1972 (VERSOIX)

Route de La-Bâtie (lieu-dit)

à l'artère partant de la route de l'Etraz et aboutissant au chemin de La-Loutre.

12. ACE du 16 décembre 1966 (VERSOIX)

Chemin de La-Bécassière (lieu-dit)

à l'artère partant de la route de l'Etraz et aboutissant à la route de Sauverny.

13. ACE du 6 décembre 1972 (VERSOIX)

Chemin de La-Loutre (surnom d'un ancien braconnier célèbre dans la région)

à l'artère partant de la route de La-Bâtie et aboutissant au chemin des Rouvières.

14. ACE du 12 décembre 1934 (VERNIER)

Chemin de La-Renfile (lieu-dit)

au chemin sans issue partant de la route de Vernier (en face du chemin de Poussy).

15. ACE du 21 mars 1977 (VERNIER)

La-Ruelle (nom local)

au chemin sans issue partant de la rue du village, à la hauteur du no 47.

Ces dispositions entrent immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

| | |
|--------------|-------|
| Intérieur | 3 ex. |
| Finances | 1 ex. |
| Police | 2 ex. |
| Travaux | 3 ex. |
| Chancellerie | 1 ex. |
| Sautier | 3 ex. |
| B.H. | 1 ex. |



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :